



Contrat de Territoire du Pays de Sigare Implantation ZAC

Réunion de la Commission Locale

Jeudi 21 septembre à 18h30, salle du conseil municipal de Myosotis

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, **Monsieur le sous-préfet Amédée Fougard nous fera l'honneur de** présider la prochaine Commission Locale du Contrat de Territoire (CLCT) du Pays de Sigare. Cette réunion est particulièrement importante pour l'avenir de notre territoire, puisqu'après cinq séances de travail, la CLCT devra transmettre au niveau régional un **avis motivé sur la localisation de notre projet de ZAC**. Le bureau d'études missionné à cet effet viendra présenter ses résultats obtenus avec l'aide de l'outil SIG. Je vous remercie donc de vous bien vouloir vous rendre disponible, ou si vous étiez dans l'impossibilité de participer, de mandater une personne ayant connaissance du dossier pour vous remplacer.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

Claude Vourache
Président
du conseil de développement
du Pays de Sigare

Rappel de l'Ordre du Jour de la CLCT :

- 1) Intervention de Monsieur le Sous-Préfet
- 2) Présentation des résultats du diagnostic du bureau d'études, réalisé à l'aide de l'outil SIG
- 3) Recommandations de la commission :
 - Discussion
 - Choix



Contrat de Territoire du Pays de Sigare

Document de travail

Commission Locale du Contrat de Territoire

- une subvention accordée par l'Etat et ses partenaires (région et département) de 15 millions d'euros (Etat : 8 millions, Région : 4 millions, Département : 3 millions), répartie comme suit :
 - **pour renforcer le développement économique et sa diversification :**
 - ➔ 7 millions d'euros pour la reconversion industrielle, incluant des actions en faveur du développement touristique et limitant le budget alloué à la mise en oeuvre de la ZAC à 50 % maximum de l'enveloppe (plutôt 2 à 3 millions).
 - ➔ 3,5 millions d'euros au titre de la formation/emploi dont 1 million pour l'accueil de porteurs de projets.
 - **Pour créer les conditions d'attractivité du Pays :**
 - ➔ 1 million d'euros pour l'ingénierie et l'animation du Pays
 - ➔ 3,5 millions d'euros portant sur l'environnement, particulièrement favorable à l'attractivité du territoire : 1,5 million d'euros consacré au cadre de vie (étude habitat), et 2 millions d'euros pour la préservation de l'environnement.
- un cofinancement des communautés de communes à hauteur de 30 %, ce qui porte le budget total du contrat de territoire à 21,5 millions d'euros, le financement de l'Etat et de ses partenaires correspondant à 70% de l'enveloppe globale du contrat de territoire.
- Un délai de réalisation de 18 mois